



# Rapport d'activité 2022

Amélie Braux/Julie Cauchois  
Coordinatrice/Infirmière

# Sommaire

Préambule.....	2
I. Présentation de la mission d'appui aux PASS.....	3
II. Activité de la mission d'appui aux PASS.....	4
1. Une typologie des patients accompagnés en 2022.....	4
a. L'âge du public accompagné .....	5
b. Le niveau de vie des patients accompagnés .....	6
c. La couverture santé des patients accompagnés .....	8
d. Diagnostic des problématiques des patients accompagnés.....	9
2. La mission d'appui aux PASS.....	11
a. Du social... ..	11
b. ...au sanitaire.....	13
c. En passant par le travail de coordination .....	15
d. L'aller-vers : une démarche indispensable.....	17
III. Les freins.....	18
1. Absence d'offres de proximité et de mobilité.....	18
2. Démographie médicale.....	18
3. Les freins propres aux personnes .....	19
IV. Bilan 2022 et projet pour l'année 2023.....	19
1. Bilan des objectifs fixés.....	19
2. Objectifs et projets pour l'année 2022.....	20
3. Budget de l'année 2023.....	21
V. Conclusions.....	21
Annexes .....	22
❖ 1. Plaquette d'informations	
❖ 2. Fiche de liaison	
❖ 3. Lettre d'intention pour l'Appel à projet : Projet de développement de l'Aller-Vers	
❖ 4 Réponse de l'ARS – Projet de développement de l'Aller-Vers	
❖ 5 Fiche de poste IDE	
❖ 6 Fiche d'évaluation sanitaire	
❖ 7 Questionnaire de l'Atelier Santé (Action Co)	
❖ 8 Extrait de la présentation – journée régionale des PASS	
❖ GLOSSAIRE	

## Préambule

Le dispositif des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) sont des structures mises en place dans le cadre de la loi du 29 juillet 1998 et plus spécifiquement par la circulaire du 17 décembre 1998 relative à la mission de lutte contre l'exclusion sociale des Etablissements de Santé participant au Service Public Hospitalier. Elles ont pour mission de faciliter par l'accompagnement l'accès aux droits et aux soins des personnes les plus démunies.

Le cadre réglementaire :

- ❖ La loi d'orientation n°98-567 du 29 juillet 1998 relatif à la lutte contre les exclusions
- ❖ Le code de la santé publique, article L.6112-1, L.6112-3, L.6112-6
- ❖ La circulaire n° DGOS/R5/2013/246 du 18 juin 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement des PASS
- ❖ Les PASS s'inscrivent dans le projet Régional de Santé (PRS) et le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS).
- ❖ L'instruction n° DGOS/R4/2022/101 du 12 avril 2022 relative au cahier des charges des permanences d'accès aux soins de santé hospitalières (PASS)

En 2016, alors que les PASS s'implantent sur la région Normandie depuis 1998, des territoires que l'on appellera « zones blanches » apparaissent. Ces territoires se caractérisent par leur ruralité, leur isolement, avec des indices de précarité préoccupants. L'idée de créer les « mission en appui aux PASS » est née.

Ces Missions d'Appui aux PASS sont pensées pour être destinées aux personnes en situation de précarité rencontrant des difficultés dans la prise en charge de leur santé et dans le retour au droit commun. Elles doivent autant que possible travailler en articulation avec les centres hospitaliers de proximité équipés de PASS somatiques\*. Afin de répondre de façon individuelle aux patients, un coordinateur à temps plein ayant une connaissance du terrain d'intervention est indispensable.

Une expérimentation est initiée en 2016, en implantant **les Missions d'Appui aux PASS en milieu rural** sur les secteurs de Bernay et de Neufchâtel en Bray. En 2018, l'ARS décide de pérenniser les missions d'appui aux PASS compte tenu de leur nécessité sur les « zones blanches ».

En mars 2020 est recrutée une nouvelle coordinatrice à la mission d'appui aux PASS.

Au 1er avril 2022, une Infirmière Diplômée d'Etat a pris ses fonctions au sein de la mission d'appui aux PASS, grâce à un accord de financement sur un appel à projet. La mission d'appui aux PASS de Neufchâtel en Bray offre désormais un regard croisé sanitaire et social sur les situations des personnes accompagnées, permettant une prise en charge plus globale des patients en rupture de soins.

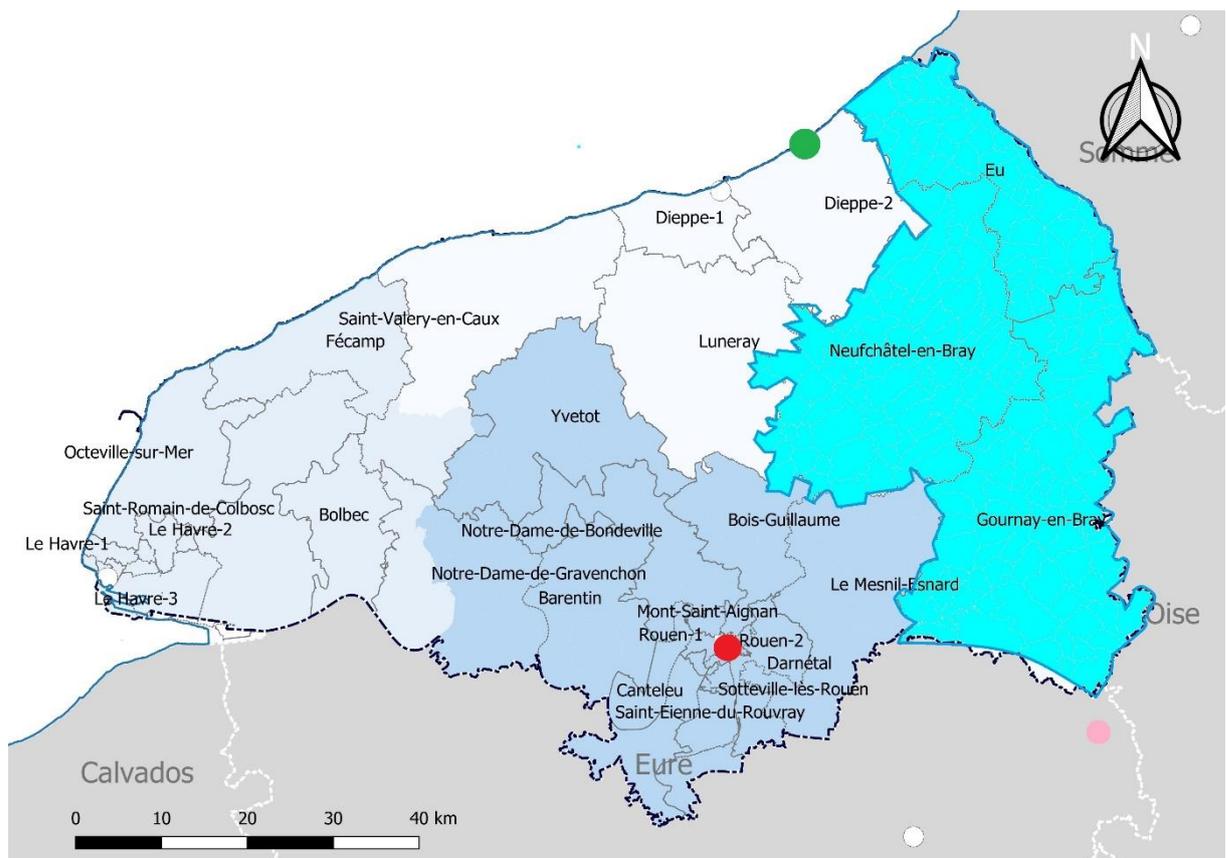
Au cours de l'année 2022, l'intégration des crédits de la Mission d'Intérêt Général (MIG) PASS dans le Fond d'Intervention Régional (FIR), donne lieu à une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Finalisée en 2023, elle fixe le cadre et l'organisation de la Mission d'Appui aux PASS jusqu'en 2025.

\*PASS somatiques : PASS constituée d'une équipe pluridisciplinaire, le plus souvent un trinôme assistante sociale, infirmière et médecin.

## I. Présentation de la mission d'appui aux PASS

La mission d'appui aux PASS du territoire de Neufchâtel en Bray est mobile. Elle est rattachée au centre hospitalier Fernand LANGLOIS, 4 route de Gaillfontaine de Neufchâtel en Bray et s'inscrit dans le dispositif des PASS.

Elle intervient dans les zones dites « blanches » : canton de Neufchâtel en Bray, canton de Gournay en Bray, et canton d'Eu, soit 177 communes. Le territoire couvert s'étend sur 85 km du nord au sud et 35 km d'est en ouest. Dans le cadre de ses accompagnements la mission d'appui aux PASS a la possibilité de s'appuyer sur les PASS du territoire (Rouen, Dieppe, Gisors).



Carte du secteur d'intervention de la mission d'appui aux PASS de Neufchâtel en Bray

**rouge**, PASS de Rouen

**rose** PASS de Gisors

**vert** PASS de Dieppe

L'équipe est constituée d'une travailleuse sociale à temps plein en Contrat à Durée Indéterminée, Mme Braux ; d'une infirmière à mi-temps Titulaire de la Fonction Publique Hospitalière, Mme Cauchois. L'encadrement est assuré par Mme Resmond, cadre supérieure de santé depuis 2022, suite au recrutement d'une infirmière, cette fonction revenait auparavant à M. Blondé, adjoint au directeur délégué.

La mission d'appui aux PASS occupe un bureau au sein du Centre Hospitalier Fernand Langlois de Neufchâtel en Bray, et peut disposer d'un bureau adapté à recevoir les patients. Elle bénéficie d'un véhicule de service, de deux téléphones portables, d'un ordinateur portable et d'un PC fixe. Elle a

également la possibilité de réserver un véhicule du parc automobile de l'hôpital depuis le recrutement du deuxième professionnel.

La mission d'une telle structure est de permettre aux personnes les plus précaires et éloignées du soin de retourner dans le droit commun. Dans les secteurs les plus éloignés des PASS, les professionnels de la mission d'appui tendent à répondre aux besoins sanitaires et sociaux des personnes repérées principalement par les urgences et les partenaires de ces territoires.

Au premier accueil, l'équipe réalise une évaluation sanitaire et sociale, si cela est possible en présence des partenaires déjà présents auprès de la famille. Ensuite, l'équipe :

- oriente vers les dispositifs de droit commun
- accompagne la personne le temps nécessaire à l'autonomisation dans la gestion du parcours de soins.
- Accompagne la personne jusqu'à ce que la personne soit en capacité de saisir les dispositifs de droits commun adaptés pour les actes qui restent difficiles à accomplir.

Les objectifs de ce dispositif sont:

- de permettre l'accès aux droits et aux soins,
- de lutter contre le renoncement aux soins,
- d'éviter le recours inadapté aux urgences,
- de coordonner le parcours de santé sur les territoires isolés dits « blancs » à la croisée de plusieurs PASS.

## **II. Activité de la mission d'appui aux PASS**

Sur l'année 2022, la mission d'appui aux PASS a accompagné 155 patients, contre 124 en 2021, nous constatons une augmentation douce. Parmi ces 155 patients, 84 sont de nouvelles orientations, il y avait eu 93 nouvelles orientations en 2021.

L'ouverture d'un demi temps infirmière (cf. fiche de poste Annexe 5) a considérablement développé le regard et la prise en charge sanitaire. Le regard social combiné à celui de l'infirmière offre aux patients de la mission d'appui aux PASS un accompagnement complet, et aux partenaires un double regard enrichissant les possibilités de prise en charge. Dans ce contexte, 21 patients déjà suivis par le travailleur social ont bénéficié d'une nouvelle évaluation afin de confronter le regard sanitaire à la prise en charge sociale déjà existante.

### **1. Une typologie des patients accompagnés**

L'arrivée de l'infirmière en avril 2022 a offert à la mission d'appui aux PASS une nouveauté mais aussi un élan. En effet, ce poste a permis de développer l'intervention en perfectionnant la prise en compte de critères d'intégrations à la prise en charge par la Mission d'appui aux PASS.

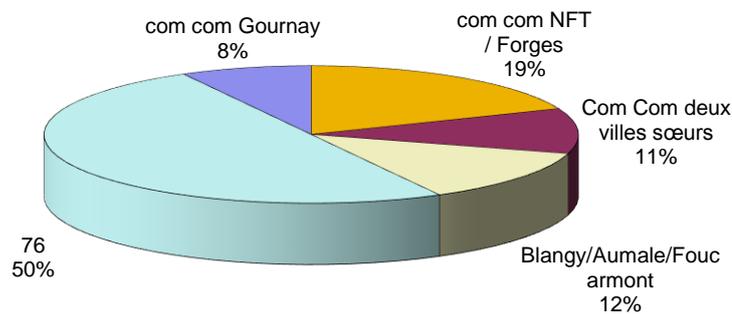
Nous observons une moyenne de 9 orientations par mois. Nous ne pouvons quantifier les sorties à ce jour, mais nous y veillerons pour l'année 2023.

Le ratio homme/femme reste de nouveau constant avec l'année 2021, avec 48% de femme pour 52% d'homme accompagné. Nous pouvons préciser que 30% des personnes accompagnées vivent en couple.

Nous constatons que nos accompagnements se font principalement sur le secteur de résidence des patients habitant à proximité de Neufchâtel en Bray, puis de façon égale entre le secteur de Blangy/Aumale et celui le EU. Nous notons que le secteur de Gournay en Bray est sous représenté. Il est vrai que nous intervenons rarement dans le Sud de notre secteur, alors que la problématique d'accès aux soins est tout aussi présente. Il serait intéressant d'en échanger avec les partenaires pour comprendre cette situation.

Parmi les patients accompagné 2 patients sont originaires d'Afrique du Nord, 1 du Canada (en situation irrégulière actuellement), 1 de l'Union Européenne et 1 d'Ukraine.

### Secteurs géographiques d'activité de la mission d'appui aux PASS



L'ensemble des statistiques qui suivent sont sur une base de 155 patients accompagnés.

#### a. L'âge du public accompagné en 2022.

Tout du long de l'année, nous avons accompagné sans distinction des patients âgés de 3 ans à 86 ans.

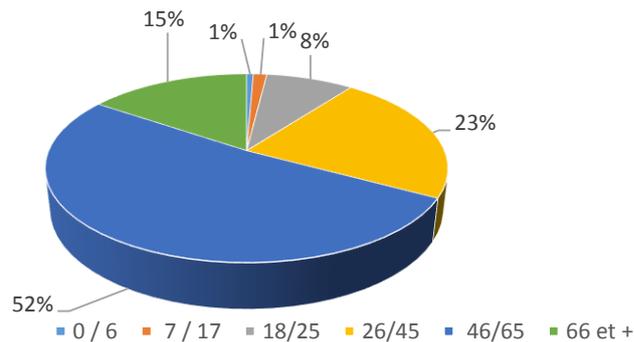
Nous observons un pourcentage plus fort d'accompagnement chez les 46/65 ans avec un peu plus de la moitié, soit 52%, dans un deuxième temps vient les 25/45 ans avec 23%. Ces deux classes d'âge regroupant alors 75 % de notre file active annuelle. Durant l'année 2021, cette tranche d'âge regroupait 64%, nous notons alors une augmentation non négligeable de plus de 10 points.

Les personnes âgées de 66 ans et plus restent une petite part de nos accompagnements avec 15%, soit une baisse de 2 points par rapport à l'année 2021. Ces accompagnements dans le parcours de soin sont souvent très chronophages, ces patients vivant seul, n'ayant pas de moyen de locomotion et ne pouvant assurer seul les rendez-vous médicaux du fait de leurs difficultés de compréhension.

Le public âgé entre 18 et 25 ans représente seulement 8% de nos accompagnements et ceci malgré plusieurs actions collectives avec les missions locales. Nous reviendrons plus tard sur une illustration.

Les patients âgés entre 0 et 17 ans restent un pourcentage faible avec 2%.

## Nombre de personne accompagnées par tranche d'âge



### b. Le niveau de vie des patients accompagnés en 2022

Tout comme l'année dernière, il semble intéressant de rappeler quelques chiffres afin de comprendre au mieux les difficultés financières dont sont sujets les publics accompagnés par la Mission d'Appui aux PASS :

- Le seuil subjectif de pauvreté en 2021 est de 1263€/mois pour une personne vivant seule<sup>1</sup>
- Le SMIC est en 2021 de 1304€/mois.<sup>2</sup>
- Le RSA lorsque la personne vit seule est de 598€/mois
- Lorsque la personne vit en couple 897€/mois
- L'Allocation Adulte Handicapé est de 919€/mois
- Le minimum vieillesse est de 903€/mois

La mission d'appui aux PASS a pour mission d'accompagner les patients en situation de précarité. Il est vrai que nous avons cette année affiné les évaluations afin de répondre au mieux au critère de précarité. Toutefois, nous avons, à plusieurs reprises, été confrontés à des orientations de partenaires qui nous ont finis par nous interroger sur ce qu'était la précarité.

La précarité peut se définir *par l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives.*<sup>3</sup>

Nous pouvons illustrer notre interrogation par la situation d'une personne vivant seule avec des revenus mensuels d'environ 1500€ mais souffrant d'une addiction à l'alcool, et d'un syndrome dépressif. Le partenaire craignant de le retrouver décédé seul à son domicile, nous a fait une orientation afin de travailler sur un retour au soin. Après une évaluation à son domicile, nous avons convenu d'un accompagnement. Ce patient ayant des revenus mais n'assumant pas seul son quotidien sans l'aide de sa fille (parfois défaillante du fait de sa propre situation de précarité et de multiples addictions), pouvant alors se mettre en danger. Mais nous nous sommes alors confrontés à un patient n'étant pas dans une demande de soin manifeste. Nous avons réalisé sans succès plusieurs entretiens motivationnels afin de faire émerger une demande de soins. L'accompagnement a pris fin.

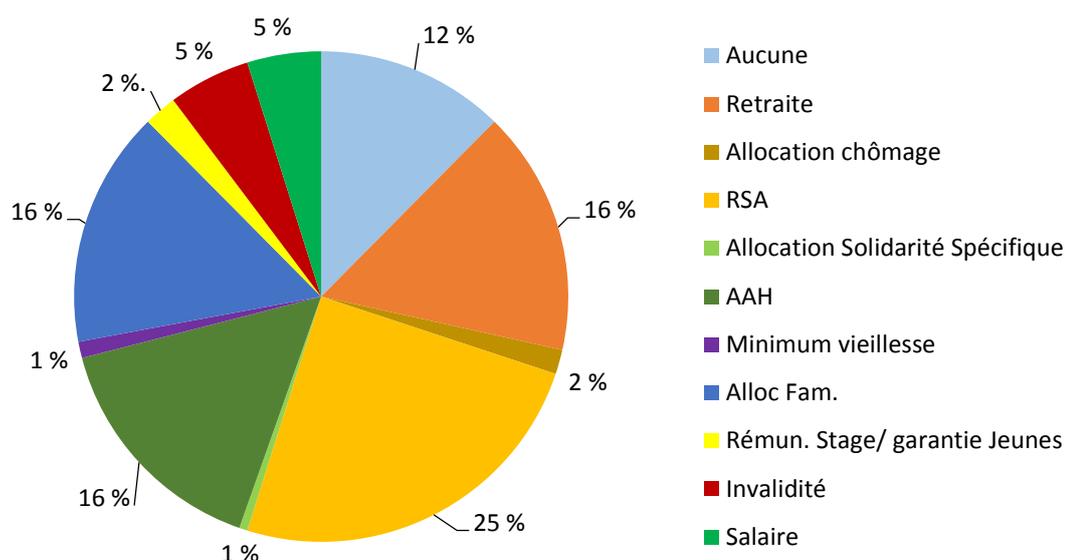
<sup>1</sup> Source IPSOS 2022 pour le secours populaire

<sup>2</sup> Source IPSOS 2022 pour le secours populaire

<sup>3</sup> IRDS, rapport sur la précarité de 1996

Nous constatons que les patients en situation de précarité regroupent 64 % de notre file active, contre 59% en 2021. Ces patients ne travaillent pas et n'ont pour la plupart jamais exercé d'emploi. Nous constatons également que la santé est régulièrement à frein à ce retour à une vie active. Des orientations ont lieu par les référents RSA du département, nous intervenons alors à un temps « T » pour accompagner une reprise de soins ou tout simplement échanger et ainsi aider le patient à savoir par où commencer.

Pourcentage des ressources des patients accompagnés en 2022



La part des personnes accompagnées percevant une retraite est de 12%, contre 19% en 2021, et 33% en 2020. La prise en charge par la mission d'appui aux PASS baisse. Nous ne pouvons pas expliquer cette baisse, mise à part du fait d'orientations moins nombreuses par les partenaires. Toutefois, nous pouvons affirmer que ces 24 patients sont dans une situation précaire importante, vivant pour la plupart dans des conditions d'hygiène que nous pouvons qualifier d'insalubres. Ces personnes sont aussi sujettes à des parcours de soin complexes et la nécessité d'un médecin traitant pour garantir sa bonne santé. Or il devient de plus en plus rare d'en trouver et le parcours de soin des patients âgé est alors très compromis.

La plupart des patients accompagnés ne connaît pas les possibilités d'accès aux soins, notamment le 100% santé. En effet, « depuis le 1er janvier 2021, l'offre « 100 % Santé » pour les lunettes, les audioprothèses et le dentaire (couronnes, et dentiers) donne accès à des soins et des équipements pris en charge à 100 % après remboursement par l'Assurance Maladie et les mutuelles. Le 100 % Santé se déploie depuis 2019. En 2021, tout est en place pour les aides auditives et l'optique. »<sup>4</sup>

Or dans notre accompagnement, nous notons une facilité à commencer par l'ophtalmologie d'autant plus avec la gratuité de l'appareillage ; cela facilite la prise de contact et la relation de

<sup>4</sup> Site de la CPAM, le 100% santé.

confiance. Nous abordons alors dans un second temps, les soins plus contraignants ou qui nécessitent des rendez-vous réguliers, comme un suivi gastro, un suivi cardio...

Au cours de l'année 2022, 28 dossiers d'aide financière qui ont été envoyés, soit le double de l'année 2021. Ces dossiers sont demandés pour :

- Le financement d'une part mutuelle auprès de la CPAM, lorsque le patient est à la limite du plafond qui donne accès à une Complémentaire Santé Solidaire (CSS) avec participation.
- Le financement de matériel non pris en charge par la CSS, auprès de la CPAM
- Débloquer une aide alimentaire auprès de différents organismes
- ...

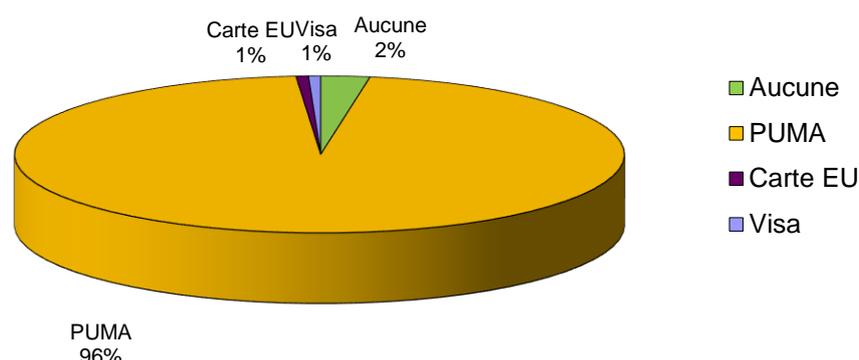
Ces aides financières concourent aussi à la création d'une relation de confiance. Les personnes accompagnées ont une aide directe, une aide qui améliore leur quotidien de façon concrète. Certains dossiers sont plus compliqués à monter que d'autres mais la participation du patient permet de le valoriser.

### c. La couverture santé des patients accompagnés en 2022

Concernant la couverture de base à l'arrivée, dans 67% des situations accompagnées, les patients ont une couverture complète dès l'arrivée de la prise en charge par la mission d'appui aux PASS, cela représentent 104 patients. En 2021, nous avions 74% des situations. Ce chiffre illustre le soin que nous avons mis à affiner les entrées de prise en charge en tenant compte de l'incomplétude de la couverture santé.

Nous avons accompagné 4 patients (soit 2%) pour une ouverture de droits complète. Ces patients n'avaient pas de droit PUMA, ils n'avaient pas fait de déclaration d'impôts depuis plusieurs années et ne percevaient aucunes prestations financière. Un étroit travail est effectué avec le secteur afin d'accompagner le patient dans le droit commun.

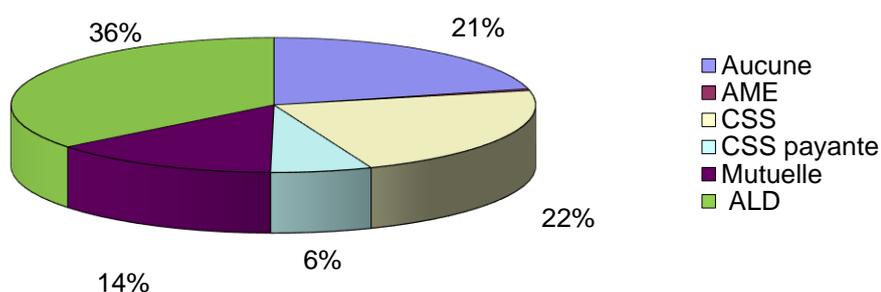
#### Couverture sociale de base à l'arrivée



Concernant la couverture complémentaire à l'arrivé, 51 patients n'en avaient pas dès leur prise en charge soit 21% des personnes accompagnées, contre 29 personnes en 2021. Alors que 69 patients bénéficiaient déjà d'une CSS avec ou sans participation, soit 28% des personnes accompagnées.

Nous notons que 34 patients avaient une mutuelle, souvent ces patients ont la possibilité d'ouvrir des droits à la CSS mais ils l'ignorent ou dépasse le barème donnant droit à la CSS pour une invalidité, une perception d'argent importante les mois précédents ou une AAH de couple.

### Pourcentage des Couvertures complémentaire à l'arrivé



#### d. Diagnostic des problématiques des patients accompagnés

Sur l'année 2022, nous avons accompagné 155 patients mais avons pu aussi réorienter des demandes d'accompagnements vers nos partenaires tels le DAC, le CLIC, le secteur... Nous ignorons le chiffre, nous y veillerons pour le rapport d'activité de l'année 2023.

La travailleuse sociale a accompagné 151 personnes dans leur parcours de soin, dont 98 nouvelles orientations.

L'infirmière à quant à elle rencontré 63 patients à compter du mois d'avril. Nous avons veillé à ce que chacune de nous rencontre au moins une fois les patients orientés de sorte à connaître au minima leur dossier et leurs problématiques.

Lorsque nous recevons une demande d'orientation pour un suivi, un premier entretien avec le partenaire a lieu lorsque cela est possible. Le contact se fait plus facilement en présence de l'orienteur mais il est souvent compliqué de trouver un créneau libre. Lors de ce premier échange, nous notons les motifs de la première demande d'orientation, ces motifs sont réévalués au fur et à mesure de l'accompagnement. Ainsi nous pouvons observer que les patients accompagnés par la mission d'appui aux PASS, sont à plus de 50% sujet à :

- Une demande d'accès aux droits en lien avec l'état de santé
- Une demande concernant l'accès aux soins
- la détresse et l'épuisement,
- l'isolement social,
- des problématiques de mal logement,
- des maladies en lien avec l'addiction,
- des difficultés financières,
- des problèmes psychiques ou apparentés,
- une situation de handicap
- et/ou de vulnérabilité.

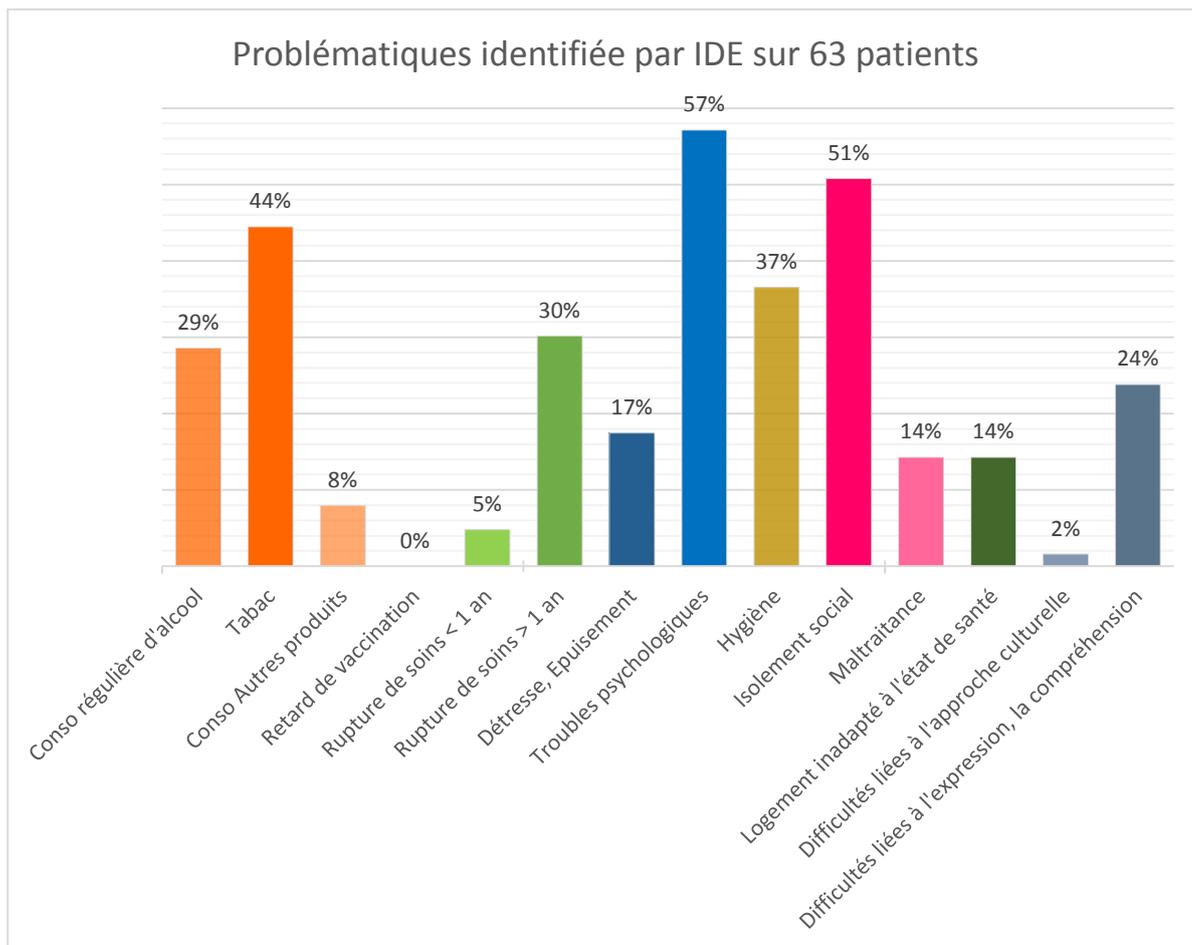
La plus grande majorité des patients arrive avec une problématique d'accès aux droits en lien avec leur état de santé associé à des difficultés d'accès aux soins. Cela peut-être des droits non renouvelé par faute de moyens techniques : mobilité, internet, connaissance du secteur, mais aussi des soins non mis en place pour les même raisons.

Nous intervenons sur un secteur dit « rural », ce qui engendre des isolements pour beaucoup de nos patients. Cet isolement se manifeste aussi bien lorsque la personne habite en ville ou à la campagne, les patients font le même constat tout leur semble loin : les lieux de soin, le travail, mais aussi parfois les services de proximité. Au court des entretiens, nous décelons des états dépressifs, état qui empêche d'aller de l'avant et de se projeter. La proportion de patients isolés socialement est tout aussi notable avec 51% de la file active de l'infirmière, ce qui n'est pas étonnant car l'isolement social est un important facteur de précarité, notamment en milieu rural.

Ces isolements ont aussi pour conséquences un laisser aller dans l'entretien d'eux même mais aussi de leur lieu de vie. Nous effectuons des évaluations au domicile ce qui permet d'observer le patient dans son univers et par conséquent d'apprécier ce qui est réalisable ou pas. Il nous faut dans un second temps faire le lien avec les différents partenaires pour qu'ils puissent se saisir également de ces freins inhérents à leur état de santé, ou de vie.

Le regard de l'infirmière a permis en 2022 d'identifier les problématiques sanitaires des personnes accompagnées : nous notons que pour les 63 patients suivis par l'infirmière, 36 présentent des troubles psychologiques soit 57 %. Ce chiffre révélateur nous a amené à réfléchir notre articulation avec les services de psychiatrie, ainsi des temps de rencontres seront organisés en 2023. Il peut être corrélé avec le pourcentage de patients présentant des difficultés de compréhension et d'expression : 24 % dont une certaine partie de ces difficultés retrouvées chez des personnes atteintes de troubles psychiatriques non suivis qui altèrent leurs aptitudes à communiquer efficacement ou de déficiences intellectuelles. La précision est importante au regard de l'activité d'autres PASS pour lesquelles ces difficultés d'expression sont en lien avec un décalage culturel.

D'autre part, notons aussi la part des addictions : 44% présentent une addiction au tabac, 29% à l'alcool et 8% à d'autres produits (en l'occurrence, il s'agit d'addictions au cannabis, au CBD ou à l'héroïne). L'addiction multiple n'est pas représentée dans les chiffres, toutefois, il est certain que les 8% de patients présentant une addiction « autre produit » présentent une addiction au tabac, de même que les 29% qui présentent une addiction à l'alcool, l'inverse n'étant pas forcément lié, une analyse statistique plus poussée pourrait être envisagée au regard de la proportion élevée des addictions. Le partenariat avec le CSAPA tend à se développer, en 2022 des collaborations avec le CSAPA ou le CARUUD ont pu être menées pour 7 patients, ce chiffre évoluera sans doute au cours de l'année suivante.



## 2. La mission d'appui aux PASS

### a. Du social...

Les actions de la mission d'appui aux PASS restent diverses et variées, l'idée étant toujours de faire avec le patient au plus près de son quotidien. L'arrivée en avril 2022, d'une collègue infirmière, madame Cauchois a grandement modifié la prise en charge des patients mais aussi la somme de travail effectué par la coordinatrice. En effet, elle a pu se recentrer sur la prise en charge sociale confiant la coordination sanitaire, plus principalement les échanges avec les professionnels du soin à Madame Cauchois mais aussi les accompagnements vers les structures du sanitaire complexes.

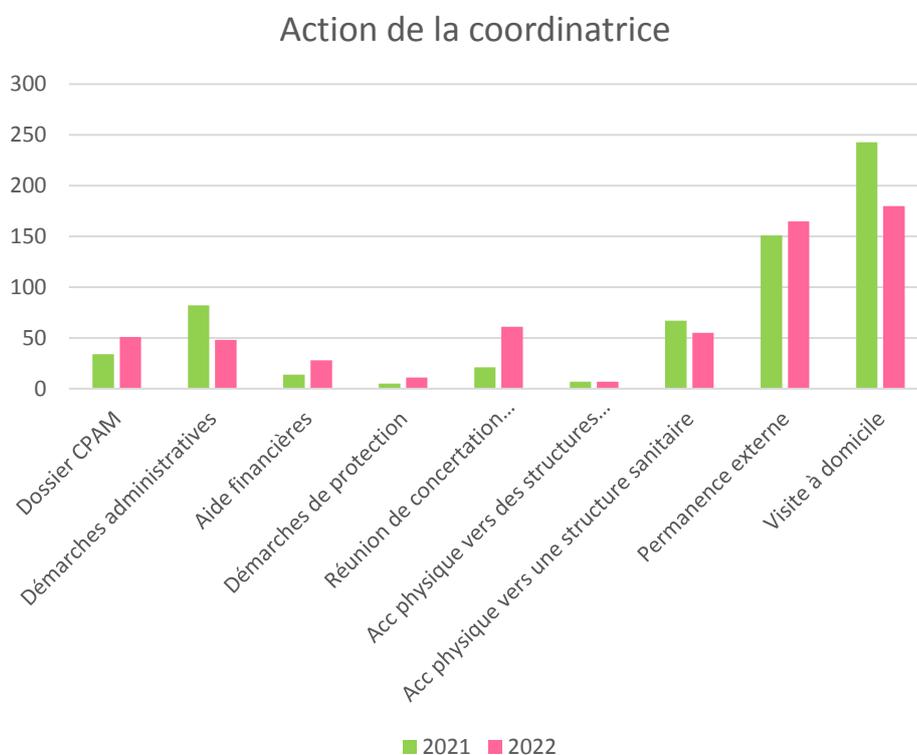
Sur l'année 2022, Mme Braux a effectué 837 entretiens ou prises en charge de patients, en 2021 elle en avait effectué 848. Cette baisse s'explique par l'arrivée de Mme Cauchois qui a pris le relais sur certaines démarches.

Tout du long de l'année, nous avons veillé à coordonner aux partenaires les plus à même de faire les démarches dans le souci de ne pas se substituer à ce qui existe déjà. Mais aussi afin de partager des informations concernant le patient s'avérant utiles à la prise en charge par les partenaires. Nous veillons à travailler dans le cadre du secret professionnel mais aussi dans la transparence avec le patient. Ce dernier ayant connaissance des informations qui seront transmises aux partenaires. Nous observons une acceptation pour les usagers de ce partage d'information.

La démarche de réorienter dès que possible le patient engendre une baisse des chiffres comme nous pouvons le constater concernant la gestion de démarches administratives.

Toutefois, il y a eu environ 622 échanges ou liaisons avec un partenaire sur l'année 2022. Nous modérons ce chiffre car nombres d'appels ne sont pas pris en compte, ces derniers étant reçus entre deux rendez-vous ou en présentiel lors de nos déplacements dans les locaux des partenaires (CMS, CCAS, Centre Sociaux...).

La baisse des visites à domicile est due à une réorganisation des prises en charge. Nous veillons à nous rendre à domicile. Toutefois, dans le cadre d'un suivi, il est parfois inutile de s'y déplacer à plusieurs reprises. Nous avons donc privilégié les rencontres au sein des locaux mis à notre disposition par les partenaires. Ainsi nous avons aussi mutualisé les temps de rencontre pouvant ainsi échanger avec trois patients au lieu de deux, et nous évitant ainsi les temps de trajet parfois trop chronophage. Les accompagnements physiques ont également été moindres, cela s'explique par la prise de poste de Madame Cauchois qui a assuré nombre de transport vers les structures du sanitaire.



Le partenariat avec la CPAM a permis de valider des dossiers de Complémentaire Santé Solidaire (CSS) pour 51 patients, 4 demandes ont été refusées dû fait du barème appliqué. Pour ces 4 patients, une mutuelle a pu être contractée, et nous avons rempli une demande d'aide financière au paiement de la mutuelle. Cette aide a été acceptée permettant ainsi aux patients de pouvoir entamer un parcours de soin. Nous les avons sensibilisés sur le reste à charge qu'il restera à régler auprès de certains praticiens. Ce reste à charge interroge et les empêche de mener à bien leur parcours pour les soins du quotidien. Toutefois, nous observons qu'un tiers des personnes accompagnées ont une Affection de Longue Durée (ALD), ce qui leur permet de bénéficier d'une prise en charge à 100% pour la pathologie diagnostiquée. Il est important au début de l'accompagnement de faire le point avec le médecin traitant et ainsi mettre à jour la liste des ALD afin de garantir une prise en charge complète.

La coordinatrice a effectué deux demandes d'AME en 2022 et 4 ouvertures de droits. Les ouvertures de droits ont pu se faire de façon rapide permettant de demander une CSS aussitôt et ainsi ouvrir des droits complet en 10 jours.

Nous constatons une augmentation des demandes d'aide financières. Nous expliquons ce chiffre par une meilleure connaissance des outils, ainsi qu'une évaluation plus fine dès le premier entretien aussi grâce à l'arrivée de l'infirmière.

b. ... au sanitaire

Sur cette première année de prise de poste, les missions de l'infirmière se sont précisées au fur et à mesure, en se basant sur la fiche de poste (Annexe 7) et des échanges réguliers avec Mme Resmond, Mme Tranchant, coordinatrice régionale des PASS et les équipes d'autres PASS (mission d'appui de Bernay, PASS de Mortagne). Ces missions évolueront encore certainement au cours de l'année 2023.

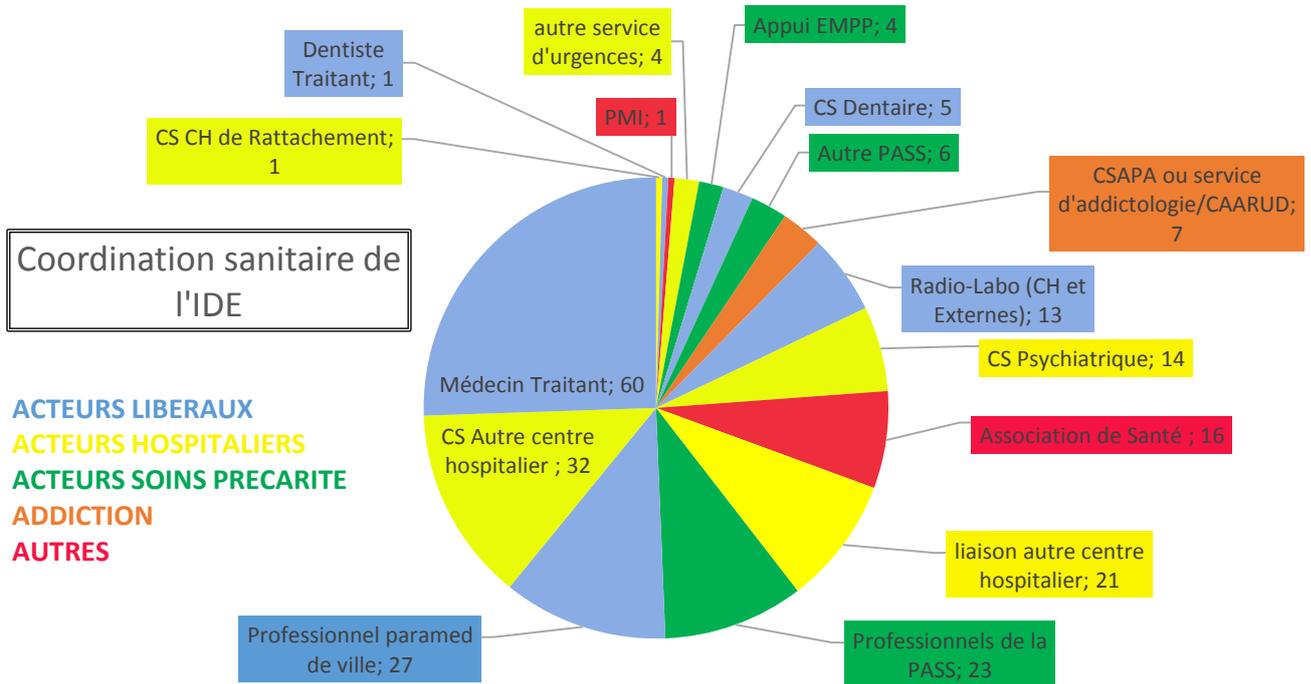
Dans un premier temps, il s'agit d'évaluer la situation sanitaire de la personne. Cette évaluation se fait, la plupart du temps, en binôme infirmière - travailleuse sociale afin d'établir un diagnostic complet de la situation de la personne. Lors de ce premier entretien qui a lieu, en majorité, au domicile du patient ou dans les bureaux des partenaires orienteurs, l'infirmière établit le lien, réalise un recueil des informations personnelles, de l'histoire de vie et des soins, des antécédents médicaux et traitements, des conditions et habitudes de vie, des éventuelles addictions et conduites à risques, des référents santé existant autour du patient (médecin traitant, spécialiste, dentiste, paramédicaux) et l'histoire des soins gynécologiques. Elle réalise ensuite un examen clinique paramédical lorsque le patient est d'accord (données cliniques, paramètres hémodynamiques, poids, douleur, état psychique). Ensuite elle recense les besoins et demandes de la personne. Enfin elle établit un plan d'action et priorise ces actions en accord avec le patient. Il y a eu 55 évaluations sanitaires en 2022, La fiche d'évaluation sanitaire est consultable en annexe 8. Les connaissances de l'infirmières lors de cette évaluation permettent de mettre en lumière des freins à l'accès aux soins, par exemple, lors de l'analyse de l'ordonnance des médicaments, l'infirmière peut identifier les traitements qui ne sont pas remboursés, dans les faits, les patients admettent qu'ils ne prennent pas ces médicaments.

Suite à cette évaluation, l'infirmière tente de se mettre en lien avec le médecin traitant, parfois en accompagnant le patient à une consultation. Ensuite elle prend les rendez-vous médicaux (examens, spécialistes) nécessaires et prévoit un accompagnement si besoin, en lien avec la travailleuse sociale de la mission d'appui, afin que le patient bénéficie d'une couverture santé, d'une prise en charge des transports lorsque le patient n'a pas besoin d'être assisté pour sa consultation. Lorsque le patient est sous mesure de protection, elle fait le lien avec le mandataire pour les aspects organisationnels des rendez-vous. Ensuite, l'infirmière s'assure de la continuité des soins, de l'adhésion du patient tout au long du parcours et effectue des retours auprès du médecin traitant et des professionnels partenaires

En tout, l'infirmière a réalisé 328 actes de coordination :

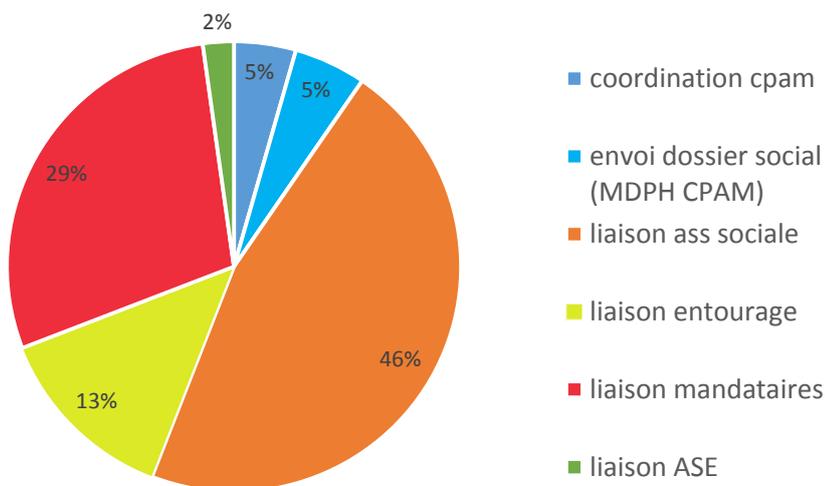
- Coordination sanitaire pure :
  - 60 avec les médecins traitants
  - 32 avec les autres centres hospitaliers (CHU de Rouen, CH Dieppe, CH d'Abbeville, CH du Rouvray)
  - 6 avec les autres PASS (Rouen, Dieppe, Gisors)
  - 27 avec les paramédicaux de ville
  - 7 avec le CSAPA
  - 23 en interne à la mission d'appui aux PASS

- 16 avec les associations de santé (Inser'santé)
- 4 orientations vers les urgences pour hospitalisation



- Coordination médico-social :
  - 63 avec les travailleurs sociaux de droit commun (CMS, CCAS)
  - 39 avec les mandataires judiciaires
  - 13 actes de coordination à caractère social (CPAM, MDPH)

**Coordination médico-sociale de l'IDE**

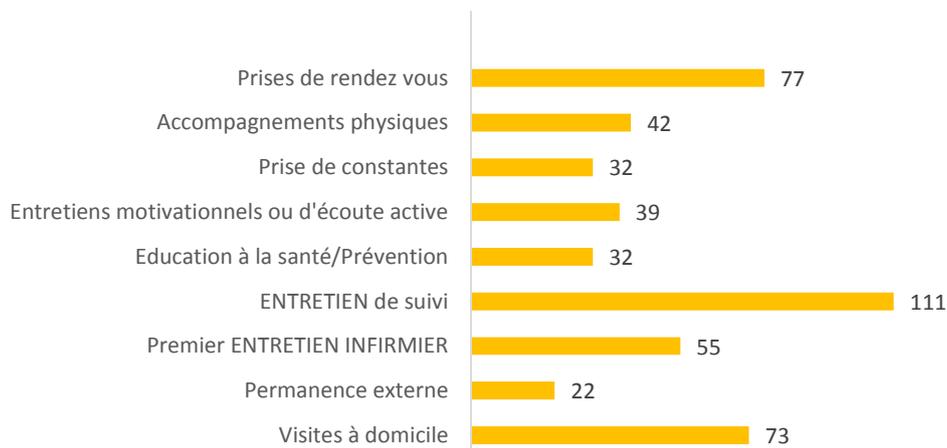


Dans certains cas, le patient n'est pas prêt à entamer certains soins, dans ce cas, l'infirmière est amenée à effectuer des consultations pour des entretiens uniquement, pour travailler la relation de soin ou des entretiens motivationnels, ce type d'entretien est au nombre de 39 en 2022.

L'infirmière a effectué 155 consultations de suivi, soit à l'occasion d'accompagnements (42 accompagnements physiques), soit pour entretiens divers. 32 entretiens ont été donné lieu à des actions de prévention et d'éducation à la santé.

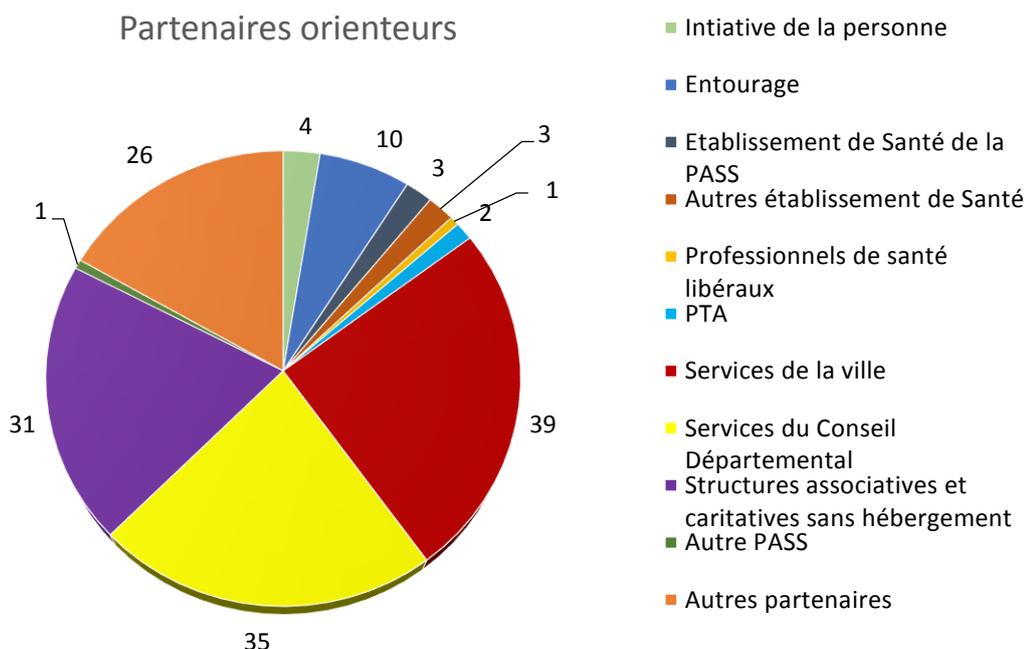
L'infirmière de la mission d'appui aux PASS n'a pas vocation à effectuer des soins infirmiers, le but étant de favoriser le droit commun donc le recours aux infirmières libérales, elle a réalisé 1 pansement et 32 prises de constantes.

Vue généraliste des actes réalisés par IDE



c. En passant par le partenariat et la coordination

Le partenariat commence dès l'orientation du patient par les partenaires du secteur. Tout comme l'année dernière nos principaux orienteurs sont : les services de la ville, les services du département, les structures associatives.



Il est vrai que nos missions sont connues et les professionnels ciblent de mieux en mieux les patients pour qui la santé est un frein à la concrétisation de projets.

Les orientations via les structures associatives se font principalement par notre présence aux distributions alimentaires (voir Aller-Vers). Ces orientations nous sont précieuses car souvent nous sommes les seules à aller à leur domicile et pouvons ainsi prendre en compte leur cadre de vie qui est souvent inconnu des autres professionnels. En effet, les dossiers sont faits en fonction de leur revenu et ne nécessite pas un suivi régulier. Nous pouvons par la suite faire le lien avec le secteur, comme nous le disions plus haut.

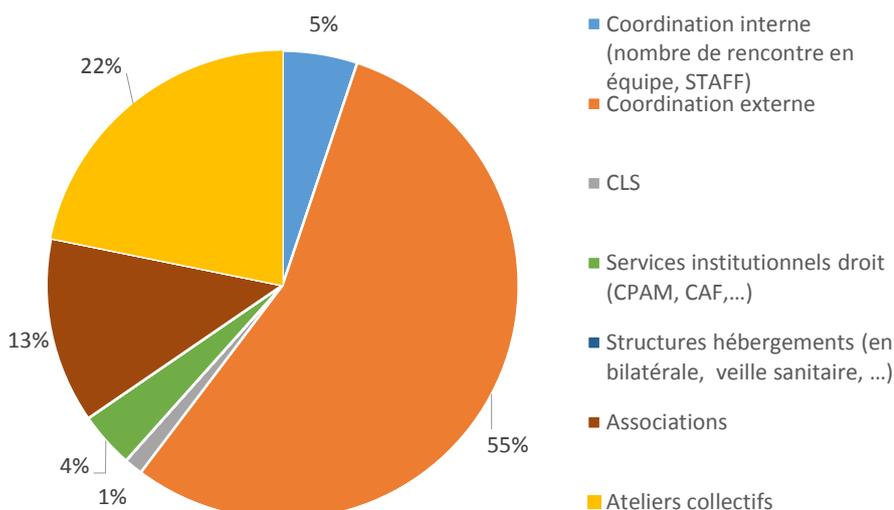
Nous notons une harmonisation sur l'année 2022 des partenaires orienteurs. Il nous a semblé important de pouvoir différencier les « autres partenaires » qui sont les mandataires judiciaires pour 11 orientations, la mission locale pour 8 orientations, le CLIC/MAIA pour 5 orientations, le bailleur social Sodineuf pour 2 orientations et la PTA pour 1 orientation (à son départ).

Nous avons créé une relation de confiance avec les mandataires judiciaires qui sont parfois en difficultés avec « leurs protégés » pour mener à bien un parcours de soin quelquefois inexistant. Nous accompagnons alors la personne dans ses démarches et son parcours de santé sur un temps donné. Ce temps permet au patient de se réapproprier ses soins, d'appréhender comment se rendre sur les différents sites. La mobilité est moins un problème la mandataire judiciaire pouvant grâce à la gestion budgétaire veiller au financement des transports.

Un travail a également été fait auprès des missions locales allant à la rencontre des professionnels. Ces échanges ont permis à 8 jeunes adultes de voir leurs droits ouvert mais aussi d'entamer des démarches de soins et de comprendre quels étaient leurs droits.

La coordination de la mission d'appui aux PASS a été fort riche sur l'année 2022.

### Réunion de coordination



Nous avons mis en place des points mensuels avec notre responsable, Madame Resmond. Ces points nous permettent d'évoquer les dossiers complexes, l'organisation de notre travail, mais aussi d'évoquer les différents projets que nous souhaitons mettre en place dans le temps.

Les rencontres avec la CPAM sont au nombre de 2, une première pour faire le bilan de l'année passée et une seconde pour échanger au sujet des changements dans la structuration de la constitution des dossiers.

Nous avons pu participer aux deux journées Régionales des PASS organisées par la Coordination des PASS et l'ARS. Lors de la première, nous avons eu l'honneur de présenter à l'ensemble des PASS de la Normandie les particularités d'une mission d'appui aux PASS avec notre homologue de Bernay. (Annexe 10).

Avec l'arrivée de Madame Cauchois, des temps d'échanges ont eu lieu avec les PASS déjà dotée d'un temps infirmière. Nous avons pu ainsi nous appuyer sur leur fonctionnement et ainsi trouver le nôtre.

La fin de l'année a été aussi rythmée par une réunion avec l'ARS au sein du Centre Hospitalier de Neufchâtel en Bray afin de définir les axes pour la mise en place d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyen (CPOM) au titre du Fonds d'intervention Régional pour 2023-2025. Cette réunion a notamment permis de mettre en valeur la nécessité de voir la PASS de Dieppe s'étendre sur le secteur de Eu-Le Tréport.

#### d. L'allers-vers, une démarche indispensable

Dans une démarche d'allers-vers, développée lors du précédent rapport d'activité, la mission d'appui aux PASS a participé à et 3 distributions des Resto du Cœur à Neufchâtel en Bray. En pratique, l'équipe de la mission d'appui aux PASS était postée en amont de l'accueil des bénéficiaires, permettant de rencontrer à la fois le bénéficiaire et ses connaissances qui l'accompagnent aux distributions souvent elles aussi éloignées du système. Sur chaque après-midi nous avons échangé avec une vingtaine de personnes. Nous envisageons d'étayer le comptage des patients rencontrés dans une démarche d'aller-vers pour l'année 2023.

Mme Braux a également été présente sur 4 distributions alimentaires du centre social l'Atelier, de Blangy-sur-Bresle en participant en plus à la tournée de l'épicerie sociale itinérante, afin de repérer les personnes très isolées en ruralité. Dans ce cadre, une action co a pu être menée à bien, invitant les bénéficiaires à réfléchir sur des questions de santé. Cette réflexion s'est articulée autour d'un quizz (annexe 9) rédigé par Mme Braux. Cette approche a été saluée par des partenaires qui ont sollicité la mission d'appui aux PASS pour reproduire cette action dans d'autres contextes. Elle a mis en évidence que les personnes ne connaissent pas tous les différents acteurs du médical, les différentes spécialités, ce qui les freine pour s'orienter dans leur parcours de soin.

Nous avons également pu participer à une matinée auprès des jeunes accompagnés par la Mission Locale du Talou à Neufchâtel en Bray pour un atelier de réflexion autour de la santé, co-animé avec les conseillers de la mission locale. Nous avons été interpellés par la part du soin psychiatrique dans les préoccupations de ces jeunes.

### **III. Les freins**

#### **1 Absence d'offre de proximité et mobilité**

Le territoire couvert par la mission d'appui aux PASS est riche de nombreuses associations et structures. Toutefois nous notons que les personnes isolées en zones très rurales peinent à investir leur parcours de soin à cause de l'éloignement géographique de ces structures. En effet, sur certains secteurs il est nécessaire d'être véhiculé pour accéder à un service, que ce soit social ou médical. Nous pouvons pallier ce manque un temps donné mais le retour au droit commun en est compromis. Des associations peuvent prendre le relai sur certains secteurs mais ce n'est pas généralisé sur tout le territoire, ou bien avec un reste à charge trop élevé pour des personnes en situation de précarité. Les transports, lorsqu'ils existent, sont parfois à des horaires qui entravent leur accès.

Pour exemple, nous avons accompagné un couple isolé en campagne entre Gournay en Bray et Forges les Eaux. Nous accompagnions Madame dans le cadre d'une demande d'AME. Elle a pu avoir un RDV à Rouen pour finaliser ses démarches, elle doit être accompagnée par son conjoint car ses problèmes de santé altèrent son autonomie. Pour se rendre à ce RDV, le couple a dû financer un transport en voiture via une association jusqu'à la gare de Forges, puis deux billets de train pour Rouen ainsi que des tickets de bus. Les horaires de train ne leurs permettant pas de rentrer le soir même après le RDV, ils ont également dû financer une nuit d'hôtel pour reprendre le même circuit, en sens inverse le lendemain matin. Pour un couple déjà en situation précaire ce type de démarche a un coût qui impacte ensuite le quotidien sur plusieurs semaines.

Notre accompagnement nous permet d'être au plus près des personnes en difficulté car nous nous rendons à leur domicile, toutefois il existe très peu de services qui offrent cette extrême proximité et nous reconnaissons que, une fois les droits des personnes ouverts et le parcours de soin initié, il nous est difficile de mettre fin à l'accompagnement car nous ne trouvons que peu de relais offrant cette proximité nécessaire.

#### **2 La démographie médicale**

L'année 2022 nous a confrontées à des difficultés d'accès aux soins en lien avec le manque de médecin. Nombre de nos partenaires attend de la mission d'appui aux PASS que les patients sans médecin accèdent à un suivi médical, or, sur certains secteurs comme les zones d'Eu – Le Tréport, Criel-sur-Mer, Gournay-en-Bray et Blangy-sur-Bresle, les médecins généralistes ne peuvent accueillir de nouveaux patients. Ainsi, nous constatons des besoins mais ne pouvons y répondre.

Cette situation complique notre accompagnement. Nous voyons des patients avec des pathologies chroniques et des traitements vitaux qui ne peuvent obtenir de renouvellement. Nous avons pu compter sur l'appui de la PASS de Dieppe pour la situation particulièrement alarmante d'un patient. Nous avons cherché des solutions auprès de la Mission Accompagnement Santé de la CPAM, du contrat local de santé de la Communauté de Commune des Villes Sœurs sans résultat concret à ce jour. Nous réfléchissons à des moyens de surmonter cette difficulté. Une solution serait d'obtenir le financement d'un temps médical pour la mission d'appui aux PASS avec la mise en place d'outils de téléconsultation afin d'optimiser ce temps médical, l'infirmière pouvant se déplacer au domicile du patient pour l'assister dans la consultation. Courant 2022, les professionnels de la mission d'appui aux PASS ont d'ailleurs initié des échanges avec la maison de santé.

Ce travail sera poursuivi en 2023. Un appel à projet sera rédigé en ce sens pour demander une augmentation du financement de l'ARS.

D'autre part, certaines spécialités médicales deviennent inaccessibles sur certains secteurs. Nous pouvons citer comme exemple la dermatologie et la cardiologie. En effet, après de nombreuses demandes de RDV, nous avons pu y avoir accès uniquement à Rouen, pour des patients qui n'ont pas encore d'ALD.

Dans ce cas la mission d'appui aux PASS effectue les accompagnements, effectuant jusqu'à 270 km pour un seul accompagnement et cela à plusieurs reprises. Cette adaptation à la démographie médicale est très chronophage pour la mission d'appui aux PASS, un simple accompagnement à un RDV pouvant alors prendre une journée entière de travail.

### **3 Les freins propres à la personne**

La mission d'appui aux PASS a également été confrontée à l'échec de certains accompagnements pour des raisons propres à la personne. En effet, nous avons reçu des orientations pour des patients en rupture de soins. Leur évaluation a mis en évidence qu'ils n'étaient pas dans une demande de soins manifeste. Dans ce cas nous laissons aux personnes le soin de nous contacter lorsqu'elles se sentiront prêtes et prévenons le partenaire orienteur.

Toutefois, nous observons aussi qu'un patient plutôt réticent en début d'entretien s'ouvre avec le temps. Nous pouvons alors entamer les conseils sous forme de prévention en santé. Nous nous appuyons sur notre expérience professionnelle mais aussi sur leur parcours de vie pour déceler les sujets qui les intéressent ou au contraire ceux qui leurs font peur. Ainsi, nous faisons le constat que nombre de patient ont peur du diagnostic, plus particulièrement du mot « cancer ». Un accompagnement est proposé à l'issue de cette évaluation.

De même, l'adhésion aux soins est parfois partielle et est travaillée dans la durée. Au total, entre cette adhésion fluctuante et des refus de soins, il a eu un nombre conséquent de RDV non honorés en 2022 : 44 pour la coordinatrice (+ 10 pour cause de Covid donc sans rapport avec ce propos) et 17 pour l'infirmière.

Il semble important de faire ressortir le projet de la personne accompagnée, notamment pour qu'elle s'approprie le plus pleinement possible les démarches en cours effectuées ou à effectuées.

## **IV Bilan de l'année 2022 et projet pour l'année 2023**

Au moment de la rédaction de ce rapport d'activité (mars 2023), la file active est de 63 patients et 17 dossiers sortis de nos suivis.

### **1 Bilan des objectifs fixés pour 2022**

Le travail de partenariat reste un objectif important pour l'année 2023. La présentation de l'infirmière aux différents partenaires a permis d'échanger avec chacun sur nos missions respectives et ainsi veiller à un travail partenarial de qualité.

Cependant, il est vrai que nous avons rencontré moins de nouveau partenaires sur cette année 2022. Mais nous avons continué de développer l'aller-vers avec différentes structures telles :

- Les restos du cœur, nous n'avons pas mis en place de calendrier trimestriel. Le rythme des prises en charge ne nous le permettant pas.
- Les actions collectives avec le Centre Social « L'Atelier » de Blangy sur Bresle qui permette aux bénéficiaires de profiter d'une présentation de leur droits ainsi qu'un temps de prévention.
- Des rencontres avec la mission Locale ont également eu lieu.

Nous n'avons pas pu resserrer le partenariat avec les centres sociaux de Neufchâtel en Bray ainsi que celui de Bellencombre, malgré une demande mutuelle. Nous expliquons ce constat par un manque de temps. Nous avons toutefois des liens avec leur équipe qui connaissent nos missions et nous confirme faire appel à nous si l'occasion se présente.

Nous avons pu mettre en place les réunions mensuelles avec notre responsable.

Nous avons donc atteint partiellement nos objectifs fixés en 2021.

## **2 Objectifs et projets pour l'année 2023**

Pour l'année à venir, nous allons veiller à garder les démarches d'Aller-Vers en cours (centre social « L'Atelier » et La mission locale) et développer un nouveau partenariat fixe avec les restos du cœur qui ont pu nous solliciter pour une nouvelle intervention.

Il est important aussi pour l'année 2023 de continuer de réfléchir à l'articulation entre les différents acteurs sur le territoire, notamment les Dispositifs Accompagnement à la Coordination (DAC) : Caux-Bray-Albâtre (CBA) et Yvetot-Rouen-Elbeuf-Neufchâtel (YREN). Mais aussi les CCAS et CMS qui ont à cœur l'accompagnement de leurs usagers. Il nous faut être vigilant à ne pas perdre le partenaire orienteur dans les méandres du « qui fait quoi ».

Nous souhaitons aussi courant de l'année 2023, développer nos prises en charge sur le secteur d'Aumale et de Gournay en Bray, nous sommes dans l'attente d'une rencontre.

Nous avons également pour objectif de rédiger un appel à projet à l'ARS pour demander une augmentation du temps de présence d'une infirmière et l'achat d'une mallette dans le but de développer la télémédecine. Nous projetons de remettre d'ici le dernier trimestre cette demande à l'ARS après validation de notre Direction. Nous pensons que ce projet nous serait d'une grande aide pour les patients sans médecin traitant. Pour ce faire, nous avons eu, courant 2022, un contact avec le coordonnateur de la maison de santé pluridisciplinaire de Neufchâtel en Bray qui s'est montré intéressé par cette démarche.

En lien avec cet objectif, il nous semble important de commencer de développer des partenariats avec les médecins de notre secteur d'intervention.

L'année 2023 sera également guidée par les attentes du CPOM (2023-2025):

- Réflexion et mise en place de protocoles entre la mission d'appui aux PASS et les services d'urgence de proximité (CPSP, Urgence du CHU)
- Réfléchir à une convention avec la MSA.
- Développer la communication de la Mission d'Appui aux PASS au sein du centre hospitalier (notamment sur le site internet)
- Conventionner avec la CPAM

Et pour finir, nous continuerons de réfléchir à la prise en charge des patients de la mission d'Appui aux PASS, afin qu'elle demeure dans leur intérêt premier.

### **3 Budget de l'année 2023**

La mission d'appui aux PASS est financée par l'Agence Régionale de Santé, via le fond d'intervention régional (FIR). Son budget annuel est de 90 906 €. Aucune recette n'est générée par ce poste.

#### **VI. Conclusions**

La mission d'Appui aux PASS a eu une année 2022 forte en changement, l'arrivée de Madame Cauchois a valorisée grandement la prise en charge des patients de la mission d'appui aux PASS. La coordinatrice a dû en toute logique modifier son fonctionnement pour adapter les prises en charge. Ce changement s'est fait petit à petit et dans la bonne humeur.

Le double regard fait partie entière de notre prise en charge. Il nous reste encore à définir certains fonctionnements en interne pour rentabiliser nos temps de travail. Nous y réfléchissons activement et mettons en place de nouveaux outils régulièrement.

Nous sommes aussi dans l'attente de la mise en place de l'antenne de la PASS de Dieppe sur le secteur d'Eu d'ici la fin de l'année 2023. Cette antenne permettra aux patients d'avoir une prise en charge de proximité, mais plus particulièrement nous libérera du temps pour les secteurs de la démocratie sanitaire du Centre hospitalier de Neufchâtel.

La mission d'Appui aux PASS a aujourd'hui une limite : le manque de médecin référent. Actuellement, nous nous appuyons sur les PASS de Dieppe et Gisors. Mais les situations complexes étant de plus en plus nombreuses, le manque se fera sentir avec le temps.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Plaquette d'informations

*La qualité du prendre soins ...*

**SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**  
**SSIAD**

**TANDEM**  
ACCOMPAGNONS ENSEMBLE LES MALADES ALZHEIMER

L'ACCUEIL DE JOUR  
**L'OASIS**

**EQUIPE SPECIALISEE ALZHEIMER**  
**ESA**

*...proche de chez vous !*

**Coordnatrice**  
**Amélie BRAUX**  
06 87 86 54 16

**Infirmière**  
**Julie CAUCHOIS**  
06 71 52 21 40

Centre hospitalier de  
Neufchâtel en Bray  
4, route de Gaillefontaine  
76270 Neufchâtel en Bray

[mission.appui-pass@ch-neufchatel.fr](mailto:mission.appui-pass@ch-neufchatel.fr)

**MISSION D'APPUI AUX PASS**  
L'ACCES AUX DROITS ET AUX SOINS

PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE  
PASS

CENTRE HOSPITALIER NEUFCHATEL EN BRAY

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
ARS

Centre Hospitalier Fernand LANGLOIS  
4 Route de Gaillefontaine, BP 93 76270 Neufchâtel-en-Bray  
Tel : 02 32 97 56 56 Fax : 02 32 97 56 69  
Email : [direction@ch-neufchatel.fr](mailto:direction@ch-neufchatel.fr)  
SIRET : 26760165600015

Ne pas jeter sur la voie publique

CENTRE HOSPITALIER FERNAND LANGLOIS  
4 route de Gaillefontaine 76270 NEUFCHATEL EN BRAY  
« Imprimé par nos soins »

Septembre 2022

## MISSION D'APPUI A LA PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE

**OBJECTIF**

- L'ouverture, la mise à jour de vos droits à la couverture sociale,
- Un soutien dans vos démarches administratives de soin et de santé,
- Un accueil personnalisé et confidentiel

**INTERVENTIONS**

- Ponctuelle, ou de façon plus durable à la restauration de vos droits et de vos soins,
- Sur des temps de permanences facilement accessible
- Et/ou à votre domicile
- En partenariat avec les acteurs sociaux dans votre intérêt.

**POURQUOI ?**

Vous avez des problèmes, ou une absence de couverture sociale, un besoin d'information sur vos droits,

Vous avez besoin de consulter un médecin, une infirmière, un spécialiste,

Vous vous sentez isolé, perdu dans les démarches administratives et/ou de soin, ...

**Où ?**

Canton de Neufchâtel en Bray,  
Londinières, Saint-Saëns, Forges  
lès Eaux, Bellencombre,  
Aumale, Eu, Gournay en Bray,  
Argueil, Blangy sur Bresle...

**Pour vous partenaires, la Mission en Appui PASS**

- Accompagne les personnes en situation de rupture de droits et de soins,
- Aide à réduire les inégalités d'accès à la santé et les renoncements aux soins,
- Permet un retour à ses personnes dans le droit commun.

Annexe 2 : Fiche de Liaison

<p>Centre Hospitalier de Neufchâtel en Bray</p> <p><b>Mission Appui P.A.S.S.</b> ☎ : 06 87 86 54 16</p> <p>Mission.appui-pass@ch- neufchatel.fr</p>	<p><b>FICHE DE LIAISON PARTENAIRES</b></p> <p><b>Mission appui P.A.S.S.</b></p>
---	---

**Partenaire Orienteur** : ... Nom du professionnel : .....Fonction :.....  
Prise de contact le : .../...../..... Tél. : .....  
@ :.....

**LA PERSONNE A ACCOMPAGNER**

Rencontrée le : ...../...../..... Lieu du rdv :.....  
Nom : ..... Prénom : ..... Sexe : .....  
Age :..... ans Date de naissance : .../.../... Enfant(s) à charge OUI  NON   
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél. : .....  
Mail : ..... N° de Sécu : .....  
Demande de suivi : médical  social

**MOTIF DE L'ORIENTATION**

Problématique semblant justifier une prise en charge :

Absence de ressources <input type="checkbox"/>	Minima sociaux <input type="checkbox"/>	Absence de droits CPAM/mutuelle <input type="checkbox"/>
Isolement social <input type="checkbox"/>	Seul(e) au domicile <input type="checkbox"/>	Besoin aide à domicile <input type="checkbox"/>
Sans abri <input type="checkbox"/>	Logement insalubre <input type="checkbox"/>	Logement inadapté <input type="checkbox"/>
Difficultés liées à la langue <input type="checkbox"/>	Difficulté de mobilité <input type="checkbox"/>	Santé <input type="checkbox"/> Précarité <input type="checkbox"/>
Troubles cognitifs et/ou du comportement <input type="checkbox"/>		Autre <input type="checkbox"/> .....
Problématique connue ou abordée avec la personne ? : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		

**Informations complémentaires**

## Annexe 3 : Lettre d'intention pour Appel à projet : Projet de développement de l'Aller-Vers



**PERMANENCES D'ACCES AUX SOINS DE SANTE  
DEVELOPPEMENT DE L'ALLER VERS**

**Projet présenté par la PASS de :** CH de Neufchâteau en Bray

4, Route de Gaillefontaine

76270 Neufchâteau en Bray



**Personne référente du projet :** Amélie BRAUX, coordinatrice de la mission d'appui aux PASS

### **Projet porté en lien avec**

- Autre PASS : Cette mutualisation pourrait-être réfléchié avec les PASS de ROUEN, de DIEPPE et de GISORS. Pour autant, la mutualisation n'a pas encore été abordée du fait de la distance entre les différents sites et les congés estivaux.

### **Eléments de diagnostic :**

La mission d'appui aux PASS du territoire de Neufchâteau en Bray est mobile. Elle est rattachée au centre hospitalier Fernand LANGLOIS de Neufchâteau en Bray et s'inscrit dans le dispositif des PASS.

Elle intervient dans les zones dites « blanches » : canton de Neufchâteau en Bray, canton de Gournay en Bray, et canton d'Eu, soit 177 communes. Dans le cadre de ses accompagnements la mission d'appui aux PASS a la possibilité de s'appuyer sur les PASS du territoire (Rouen, Dieppe, Gisors).

La mission d'appui aux PASS permet aux personnes les plus précaires et éloignées du soin de retourner dans le droit commun. Dans les secteurs les plus éloignés des PASS, le professionnel de la mission d'appui vise à répondre aux besoins sanitaires et sociaux des personnes repérées principalement par les partenaires de ces territoires et les participations aux distributions alimentaires. Au premier accueil, le professionnel évalue et oriente vers les dispositifs de droit commun ou accompagne la personne le temps nécessaire.

Les objectifs de ce dispositif sont:

- Permettre l'accès aux droits et aux soins,
- Lutter contre le renoncement aux soins,
- Eviter le recours inadapté aux urgences,
- Coordonner le parcours de santé sur les territoires isolés dits « blancs » à la croisée de plusieurs PASS.

La coordinatrice en poste est employée à temps plein en contrat à durée indéterminée. Elle bénéficie d'un bureau individuel adapté à recevoir des patients, d'un véhicule de service, d'un téléphone professionnel et d'un ordinateur portable. Elle est sous la responsabilité du directeur délégué.

#### **Pratique / expériences d'aller vers déjà engagées :**

La coordinatrice de la mission d'appui aux PASS a développé un réseau important de partenaires en rencontrant plus d'une trentaine d'associations sur l'année 2020. A chaque rencontre, les missions respectives des équipes ont été présentées pour ensuite réfléchir au travail réalisable ensemble.

Les rencontres avec les associations effectuant des distributions de colis alimentaires, Caravelle, Ei2R, l'épicerie itinérante de l'Atelier ont permis d'aller au-devant des personnes en situation de précarité et leur proposer une aide, un soutien personnalisé dans la reprise de leur situation médicale. 39% des patients ont ainsi été repérés. Un travail a été engagé avec chacun d'eux et des relais vers les professionnels adaptés ont été effectués, lorsque cela était nécessaire. L'aller-vers est déjà une pratique essentielle et très intéressante réalisée par la mission d'appui aux PASS.

Une fois l'accès aux droits et aux soins mis en place, la mission d'appui aux PASS oriente vers les professionnels ressources adaptés à la situation pour la suite de l'accompagnement. Une rencontre tripartite est souvent organisée.

Les structures associatives représentent 46% de la totalité des accompagnements. Ensuite viennent, les services de la ville puis les services du département représentant à eux deux 26% des orientations.

Dans le cadre de l'aller-vers, les patients en situation de précarité sont, pour la plupart, non repérés par les professionnels du secteur du social mais également par les médecins. Ce repérage par le biais du soin est une première approche pour leur faire reprendre confiance en eux puis continuer de se prendre en charge pour avancer dans leurs actes du quotidien, dans leurs soins.

Les patients accompagnés vivent à 47% avec les minimas sociaux (RSA, ASS, AAH, invalidité et minimum vieillesse) ce qui représente la moitié des personnes rencontrées. Pour la plupart d'entre elles, leurs difficultés financières ont pour conséquence de se focaliser sur le plus important, soit la médecine générale. Pour beaucoup, aller voir son médecin traitant (quand ils arrivent à en avoir un) reste une démarche connue et facilitée par la proximité ainsi que les consultations à domicile. Cependant, lorsque des examens complémentaires ou des consultations chez des spécialistes sont prescrits et que cela nécessite un déplacement, les patients stoppent le suivi médical, du fait de leur isolement social et de leurs difficultés à se déplacer.

Nous avons accompagné 33% de patients retraités. La moitié de ces patients vit avec le minimum vieillesse. Mais deux étaient en dessous du seuil de 902€ par mois, n'ayant pas les 65 ans nécessaires pour en bénéficier. Les autres patients vivent avec des revenus dits « corrects » (reste à vivre au-delà de 600€). Une personne a pu être ainsi repérée lors d'une distribution alimentaire sur la commune de Foucarmont (76). La coordinatrice allant à domicile a pu ainsi évaluer la situation sanitaire très complexe et refaire le lien avec l'assistante sociale de secteur mais surtout avec le médecin traitant que cette patiente n'avait pas vu depuis longtemps.

Pour autant, l'accès aux soins est entravé par leur difficulté de mobilité et un manque de médiation lors des rendez-vous chez les spécialistes. Les difficultés de compréhension des patients sont également une complication dans leur parcours de soin lors des rendez-vous médicaux. Nous observons que pour beaucoup d'entre eux, s'exprimer lors de consultations est très compliqué. L'accompagnement par la mission d'appui aux PASS prend alors tout son sens. Nous observons même une prise en charge différente par le spécialiste, voire mieux adaptée.

**Description du projet de développement de l'aller vers (objectifs, organisation proposée, moyens mobilisés) :**

Aujourd'hui la mission d'appui aux PASS est assurée par une professionnelle, qui doit faire les visites à domicile, le suivi et gestion des dossiers, le travail de secrétariat, mais également les rencontres avec les partenaires pour continuer de développer cette mission et la participation aux réunions.

Le projet vise à financer un poste infirmier en complément du poste existant de travailleur social et ainsi développer plusieurs objectifs :

- **Limiter les mises en danger du professionnel lors des visites à domicile et notamment lors de la première évaluation ou des situations complexes.**

En effet, certaines visites sont possibles avec un partenaire du territoire, mais il n'est pas toujours facile de « trouver » un professionnel pour se rendre au domicile des patients que nous ne connaissons pas. Certains patients sont des personnes isolées, souffrant parfois de troubles psychologiques mais aussi d'addictions (alcool, drogues..). Dans ces situations, les visites à domicile, pourtant essentielles, sont rendues compliquées par le caractère de mise en danger. La prise en charge du patient tant dans son parcours de soin que son parcours d'accès à ses droits, est alors incomplète.

Le recrutement d'un-e Infirmier-e Diplômé-e d'Etat serait un plus pour la mission d'appui aux PASS afin d'une part d'éviter certaines intervention isolées et d'autre part de faciliter la prise en charge, notamment quand la situation sanitaire est très dégradée.

- **Améliorer les prises en charge des patients et leurs délais.**

- Réaliser des évaluations sanitaires et sociales grâce aux compétences complémentaires de l'infirmière et du travailleur social.

- Développer les missions sur l'ensemble du territoire d'intervention de la mission d'appui aux PASS.

Le territoire d'intervention est vaste et les situations des patients sont complexes. Beaucoup de partenaires orientent vers la mission d'appui. La difficulté actuelle est de répondre à l'ensemble des besoins des patients en maintenant la qualité des accompagnements et le « aller-vers » nécessaire. Actuellement 49 patients suivi en file active. L'aller-vers est rendu compliqué à mettre en œuvre, au risque d'avoir trop d'accompagnement nuisant ainsi à une bonne prise en charge. Ce second professionnel serait un atout pour reprendre et de renforcer l'aller-vers et ainsi le pérenniser.

**Mutualisations envisagées :**

Une mutualisation pourrait être envisagée avec les PASS de Rouen, Dieppe, et Gisors, mais ceci n'a pas encore pu être abordé.

Une mutualisation avec les centres sociaux qui effectuent les distributions alimentaires serait aussi largement utile pour assurer des repérages de situations.

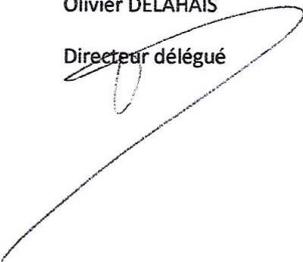
De même, en lien avec certains CCAS, l'idée de bus santé a été évoquée avec l'intervention de la mission d'appui aux PASS pour continuer de travailler l'accès aux soins après le premier rendez-vous. Il s'agit ainsi de veiller à la continuité des soins, mais aussi de repérer les patients qui n'ont pas recours aux soins.

**Demande de soutien financier (préciser le montant et la nature) :**

Le soutien financier a été estimé à 45 000€. Cette somme couvrirait le traitement annuel d'un professionnel à temps plein, ainsi que les frais inhérents à l'utilisation du véhicule de service déjà utilisé par la mission d'appui aux PASS actuelle.

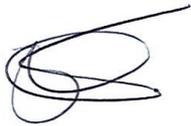
Olivier DELAHAIS

Directeur délégué



Amélie BRAUX

Coordinatrice mission d'appui au PASS



## Annexe 4 : Réponse de l'ARS – Projet de développement de l'Aller-Vers



Rouen, le 7 décembre 2021

Affaire suivie par :  
**Christelle GOUGEON**  
Responsable du pôle PPS  
Direction de la Santé Publique  
Pôle Prévention Promotion de la Santé  
Mél. : christelle.gougeon@ars.sante.fr  
Tél. : 02 32 18 32 13 – 06 47 07 32 14

**Monsieur Olivier DELAHAIS**  
Directeur délégué  
Centre Hospitalier de  
Neufchâtel-en-Bray  
4 route de Gaillefontaine  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY

Réf : DSP/PASS/EE

**Objet :** Mission d'appui aux PASS - Projet de développement de l'aller vers.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la mesure 27 du Ségur de la Santé, vous avez déposé un projet visant le développement de « l'aller vers », la Mission d'Appui aux PASS de votre établissement. Je vous en remercie, ainsi que la coordinatrice de la mission, de la réflexion conduite.

Suite à l'instruction des projets, je vous informe de la décision de vous accorder une augmentation de la MIG correspondante à hauteur de 30 000 €.

Je compte sur votre implication pour que le projet global de la Mission d'Appui aux PASS puisse prendre en compte les efforts d'ouverture, de mutualisation et être actualisé en fonction de ces éléments.

Je vous rappelle que votre établissement dispose d'une MIG initiale de 59 545 € pour le fonctionnement de la PASS.

Je vous remercie de veiller à ce que les montants correspondants soient bien utilisés dans ce cadre.

Pour de plus amples informations, vous pouvez prendre contact avec Madame Emmanuelle EVREUX, chargée de mission prévention pour le territoire de démocratie sanitaire de Dieppe (tel : 02 32 18 32 49).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général

Thomas DEROUCHE

---

Agence Régionale de Santé de  
Normandie  
Site Annexe  
31, rue Malouet  
76000 ROUEN  
Tél : 02.31.70.96.96  
[www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)



Annexe 5 : Fiche de poste IDE

	<u>Infirmier à la mission d'appui aux</u> <u>PASS</u>	F/SOI/001/V001
---	--	----------------

CREATION LE : 16/03/2022		
REVISION	INTITULE DE LA MODIFICATION	DATE D'APPLICATION

	REDACTION	VERIFICATION	APPROBATION
DATE	16/03/2022	16/03/2022	14/04/2022
NOM	RESMOND Peggy	BRAUX Amélie	BLONDE Pascal
FONCTION	Coordonnatrice des soins	Coordinatrice à la mission d'appui aux PASS	Adjoint au Directeur délégué
SIGNATURES	 <small>Nom: p: resmond Motif: Confirmé Date: 22/04/2022 16:25:26 (UTC+02:00:00)</small>	 <small>Nom: Client Motif: Confirmé Date: 22/04/2022 16:14:58 (UTC+02:00:00)</small>	 <small>Nom: Pascal Blonde Motif: Confirmé Date: 22/04/2022 16:15:31 (UTC+02:00:00)</small>



Répertoire national des métiers	Infirmier en soins généraux et spécialisés (ISGS) - 05C10
Nature du poste	Accompagnement d'accès aux droits et aux soins des publics en situation de précarité.
Mission principale	L'infirmier de la mission d'appui aux PASS est une personne référente au sein de l'hôpital qui doit permettre un bon repérage par les partenaires et les usagers. Sa mission consiste en une prise en charge globale des personnes les plus vulnérables et un accompagnement dans leur parcours de soins. L'ISGS de la mission d'appui aux PASS doit sensibiliser l'ensemble des professionnels au domaine de la précarité, participer à l'accueil spécifique et au repérage des personnes défavorisées dans le but d'une prise en charge et d'une collaboration interprofessionnelle de qualité.
Présentation du service	<p>La PASS a pour mission de faciliter l'accès au système de santé des personnes en situation de précarité et de les accompagner dans le droit commun médico-social.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Faciliter l'accès aux soins :<ul style="list-style-type: none"><li>• Repérer les obstacles à l'accès aux soins des personnes démunies</li><li>• Assurer une coordination de la prise en charge médico-sociale</li><li>• Garantir l'accès aux médicaments tout au long du traitement (à l'hôpital ou à la sortie)</li><li>• En fonction des besoins mettre en œuvre des actions d'information, de prévention et d'éducation à la santé</li></ul></li><li>○ Assurer la continuité des soins dans le cadre d'une prise en charge globale santé<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier et développer les relations avec les partenaires extérieurs du secteur social et médico-social intervenant en matière de lutte contre l'exclusion</li><li>• Assurer l'orientation et l'accompagnement des publics en situation de précarité et la mise en place de relais vers les structures aptes à ménager la prise en charge globale de la santé, en interne et en externe.</li></ul></li><li>○ Réaliser la coordination médico-sociale en concertation avec le référent social PASS sur un temps dédié</li><li>○ S'inscrire dans une démarche partenariale pour une coordination du Social et de la Santé.</li></ul> <p>La mission d'appui aux PASS est constituée de deux agents : un travailleur social et un infirmier diplômé d'état.</p>
Rattachement hiérarchique	Coordonnateur des soins, cadre supérieur de santé.



MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE	
Analyse de la situation médico-sociale	<p>Diagnostic de la situation médico-sociale du patient orienté vers la mission d'appui aux PASS en lien avec son binôme social / Identification de la problématique sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Par le biais d'entretiens au domicile du patient, entretien au bureau de la mission d'appui aux PASS, mais aussi d'échanges avec les partenaires.</li><li>○ L'ISGS participe à la mise en œuvre du parcours de soin en concertation avec son binôme social et les partenaires intra et extra hospitaliers.</li><li>○ Veiller à permettre l'ensemble des soins nécessaires et permettre leur continuité jusqu'à l'obtention de la couverture sociale et l'autonomie de la personne.</li><li>○ L'ISGS participe à des réunions de coordination en appui aux partenaires intra et extrahospitalier pour des situations complexes sanitaires et sociales.</li><li>○ Pour chaque patient rencontré.</li><li>○ Tout au long de l'accompagnement.</li></ul>
Organiser le parcours de soin	<p>Organisation du parcours de soins avec les partenaires intra et/ou extra hospitaliers/ Coordination de la gestion et du suivi du dossier individuel du patient :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ L'ISGS programme les consultations paramédicales, médicales, sociales ou d'exams complémentaires en lien avec le médecin traitant.</li><li>○ Recense en binôme les ressources sanitaires, sociales, médico-sociales et éducative du territoire d'activité de la mission d'appui aux PASS et identifie les partenaires référents.</li><li>○ Organise le dossier du patient, tient à jour les nouvelles informations à chaque entretien (avec le patient, avec les partenaires).</li><li>○ Echange avec les partenaires dans l'intérêt du patient.</li><li>○ Pour chaque échange avec le patient et/ou les partenaires rencontrés.</li><li>○ Tout du long de l'accompagnement.</li></ul>
Conseiller/ Soutenir l'accès aux soins	<p>Informers les patients des modalités de délivrance, d'administration et de surveillance des traitements prescrits et/ou dispensés.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Entretien personnalisé avec le patient en lien avec le prescripteur du traitement.</li><li>○ Sensibiliser le patient à l'éducation à la santé, à la prévention et au dépistage des problématiques de santé en adaptant sa démarche au patient et à ses conditions de vie.</li><li>○ Veiller à permettre au patient de se rendre dans le lieu de soins et l'accompagner physiquement si nécessaire.</li><li>○ En fonction des besoins du patient, de ses capacités cognitives.</li></ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ A chaque fois que c'est nécessaire.</li> </ul>
<b>Rédaction et organisation</b>	<p><b>Contribuer au pilotage de l'activité de la mission d'appui aux PASS en lien avec le binôme social.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Participation au recueil de données d'activité, contribution au rapport annuel d'activité, et participation au comité de pilotage avec le soutien de la direction.</li> <li>○ Une fois par an.</li> <li>○ Mener des actions collectives, des réunions de présentation et de prévention en lien avec l'accès aux soins.</li> <li>○ Toute l'année.</li> </ul>
<b>Développement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Participer aux travaux d'harmonisation et de mise en cohérence décidées par la coordination régionale.</li> <li>○ Articuler le travail en collaboration et coopération avec les équipes des PASS de proximité et les partenaires du territoire.</li> <li>○ Se positionner en partenaire privilégié au sein des réseaux du territoire.</li> <li>○ Annuellement.</li> </ul>
<b>Conditions de travail</b>	<p>50% d'un temps plein : 17,5h semaine Code horaire : 28 – 09h00 – 16h30 Mobilité sur le territoire de l'hôpital avec un ordre de mission permanent</p>
<b>Compétences requises</b>	<p><b>SAVOIR (connaissances théoriques et pratiques)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Connaissance législative : domaine de l'accès aux soins, au droit des étrangers</li> <li>○ Connaissances larges des dispositifs sociaux liés à l'insertion et au travail en réseau</li> <li>○ Maîtrise de l'écrit professionnel</li> <li>○ Maîtrise basique de l'informatique</li> </ul> <p><b>SAVOIR FAIRE (méthodologie, compétences techniques)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aptitude au travail d'évaluation de l'urgence sociale</li> <li>○ Aptitude au travail en réseau, avec des équipes pluridisciplinaires</li> <li>○ Aptitude au travail de coordination externe et interne</li> <li>○ Aptitude au travail de communication</li> </ul> <p><b>SAVOIR ETRE (attitudes et comportements)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoir le sens du contact avec un public en grande difficulté</li> <li>○ Réactivité, capacité d'analyse, sens des priorités</li> <li>○ Capacités d'adaptation, capacité à travailler en équipe, capacité à gérer l'information.</li> <li>○ Sens de l'organisation</li> <li>○ Capacité à gérer son stress</li> <li>○ Qualités relationnelles et pédagogiques</li> <li>○ Discrétion, respect du secret professionnel et de la confidentialité</li> <li>○ Volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration des pratiques, de développement de ses connaissances ;</li> </ul>



## Annexe 7 : Questionnaire de l'atelier santé (Action-Co avec l'Atelier)

Le jeudi 20 octobre 2022- Centre Social « L'Atelier »

### Action Prévention Santé

Avez-vous un médecin traitant ?                      Oui                      Non

Si oui, quand l'avez-vous consulté pour la dernière fois ?

Avez-vous un suivi spécialisé ?

Si oui, assurez-vous vos rendez-vous ?                      Oui                      Non

Retrouvez les spécialités médicales :

Gastroentérologie	•	• Spécialité de la cavité buccale
Gynécologie gorge	•	• Spécialité des maladies de l'oreille, nez,
Endocrinologie psychoactive, comportementale	•	• Prise en charge lié aux substances
Dermatologie	•	• Spécialité des maladies des poumons
Ergothérapie l'environnement du patient	•	• Spécialité visant à l'amélioration de
Cardiologie Digestif	•	• Spécialité des maladies du système
Oto-Rhino-Laryngologie Féminin	•	• Spécialité du suivi de l'appareil génital
Stomatologie	•	• Spécialité de l'étude des Hormones
Urologie	•	• Spécialité des maladies de la peau
Neurologie	•	• Spécialité de l'étude des reins
Pneumologie	•	• Spécialité de l'étude du cerveau
Addictologie	•	• Spécialité des maladies du cœur

Connaissez-vous vos droits concernant votre santé ? Oui Non  
Avez-vous une mutuelle ? Ou une CSS ?

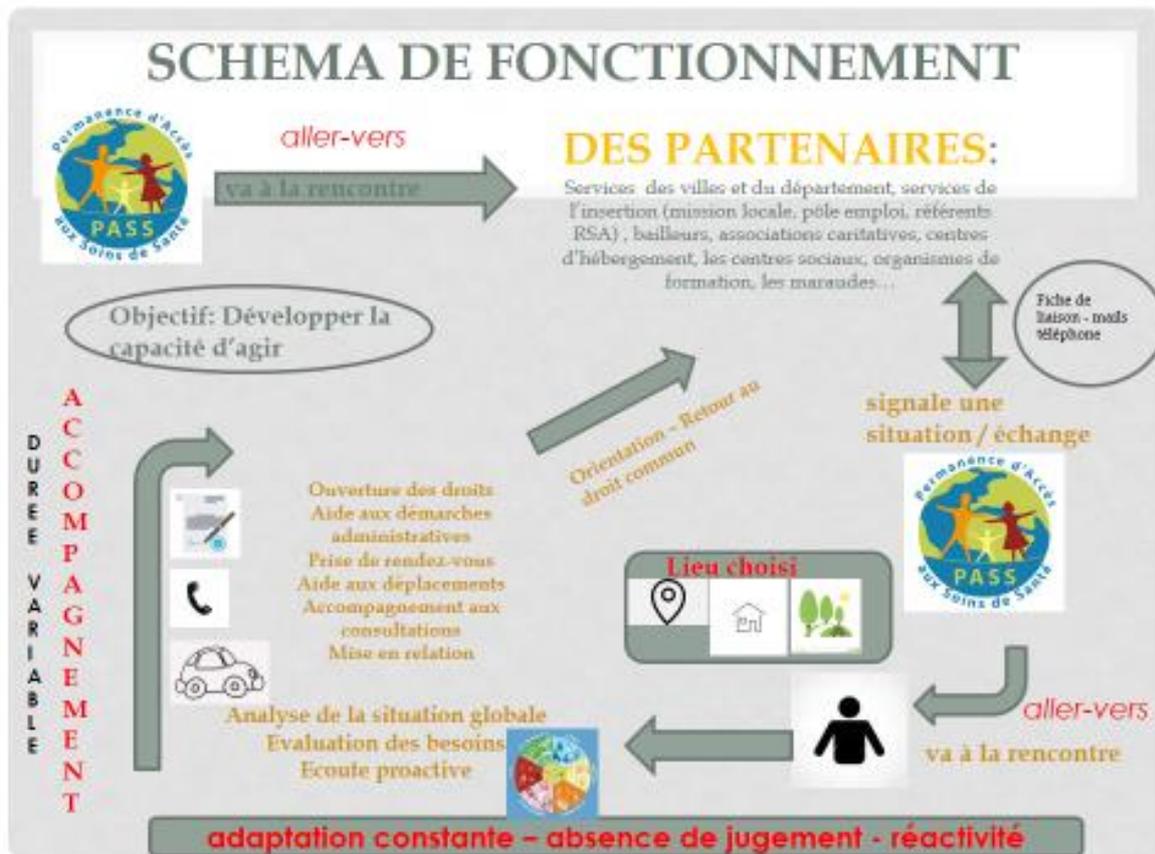
Les numéros d'urgences :

- 15 • • Danger, tout problème de secours (incendie, enfermement, accident)
- 18 • • Numéro d'urgence Européen
- 17 • • Médical Tout problème urgent de santé
- 112 • • Numéro Spécifique aux sourds et malentendants
- 114 • • Sécurité publique, tout problème de sécurité ou d'ordre public
- 119 • • Prévention Suicide
- 3114 • • Numéro National pour les violence conjugales
- 3919 • • Service National d'Accueil pour l'Enfance en Danger

Merci de votre participation.

Amélie BRAUX  
Coordinatrice de la mission d'appui aux PASS

Annexe 8 : Extrait de la présentation lors de la journée Régionale des PASS



## CONCLUSION

### Aspects + de l'aller-vers

- Apporter une aide, un accompagnement et des conseils à des usagers à priori sans demande
- Accompagner une personne dans sa globalité
- Développer une équipe partenariale importante
- S'enrichir grâce à des sources de réponses pluridisciplinaires
- Réfléchir à tous modes de rencontre pour repérer les personnes qui ont le plus besoin

### Aspects - de l'aller-vers

- Accepter la fin d'un accompagnement
- S'organiser pour mener à bien les accompagnements tout en continuant à développer le repérage des personnes en renoncement
- Avoir des échanges constants avec les partenaires, échanges essentiels mais chronophages

## GLOSSAIRE

**AAH** : Allocation Adultes Handicapés

**AME** : Aide Médicale d'Etat

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**ASS** : Allocation de Solidarité Active

**CCAS** : Centre Communale d'Action Sociale

**CLIC** : Centre Locale d'Information et de Coordination

**CMP** : Centre Médico Psychologique

**COS** : Commission d'Optimisation des Séjours

**CSS** : Couverture Santé Solidaire

**CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

**CSAPA** : centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions

**MAIA** : Méthode d'Action pour l'intégration des services d'Aide pour l'Autonomie

**MAS** : Mission Accompagnement Santé

**PASS** : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

**PTA** : Plateforme Territoriale d'Appui

**RSA** : Revenu de Solidarité Active

**SAMSAH** : Service d'Accompagnement Médicosocial pour Adultes Handicapés

**SAVS** : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

**SPIP** : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation